

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 août 2005  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est**  
**occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixantième année**

**Lettres identiques datées du 18 août 2005, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim  
de la Mission permanente d'observation de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Bien que le retrait israélien de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie – mesure largement saluée comme contribuant à la dynamique d'un changement positif sur le terrain – mobilise largement l'attention, la puissance occupante continue de commettre des violations systématiques des droits de l'homme, des actes de terrorisme d'État et même des crimes de guerre contre le peuple palestinien sous occupation. La détresse humanitaire que connaît le peuple palestinien continue de s'aggraver alors qu'Israël, la puissance occupante, poursuit sa campagne militaire dans le territoire occupé, tuant et blessant des civils, détruisant des biens et imposant implacablement des châtiments collectifs à l'ensemble de la population civile palestinienne. Avec 51 Palestiniens – dont des femmes, des enfants et des personnes âgées – tués au cours des deux derniers mois, il se passe rarement un jour où une vie palestinienne n'est pas fauchée par les forces d'occupation israéliennes.

Outre les massacres, les destructions et les châtiments collectifs imposés par les forces d'occupation israéliennes, le peuple palestinien continue de subir les actes incessants de harcèlement, de violence et de destruction commis par les colons israéliens illégalement installés. Le dernier attentat commis par un colon israélien s'inscrit dans le contexte du retrait israélien de la bande de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie, événement attendu avec espoir et impatience au cours des 38 années de l'occupation israélienne. L'attentat a été commis hier, 17 août 2005, dans le nord de la Cisjordanie, à proximité de la colonie illégale israélienne de « Shilo »; un colon israélien, s'étant saisi de l'arme d'un garde de sécurité israélien qu'il menaçait de son couteau, a ouvert le feu presque à bout portant, tuant ainsi en toute impunité quatre civils palestiniens innocents. Deux Palestiniens ont été tués sur le coup; le colon a emmené le troisième, qui n'était que



blessé, dans un autre lieu où il l'a achevé d'une balle tirée à bout portant. Le quatrième Palestinien a été déclaré cliniquement mort aujourd'hui.

La puissance occupante a permis aux colons israéliens, dont plus de 400 000 sont actuellement installés illégalement sur l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, de terroriser la population palestinienne et de tuer, détruire et voler avec une perverse immunité. La puissance occupante doit être tenue pleinement responsable des actes commis par les colons israéliens contre la population palestinienne civile et doit traduire en justice les auteurs de ces actes criminels réitérés.

En outre, alors que le retrait israélien de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie occupe largement l'attention, le Premier Ministre Ariel Sharon a annoncé hier que suite au retrait de Gaza, sa campagne d'implantation de colonies de peuplement se poursuivrait et s'accélérait en fait. La communauté internationale doit forcer la puissance occupante à mettre fin à sa politique constante de confiscation et de destruction de terres palestiniennes en vue de construire des colonies de peuplement illégales et d'ériger illégalement son mur de l'expansionnisme dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et dans ses environs.

Pour leur part, les dirigeants palestiniens s'emploieront au maximum à assurer que le retrait israélien de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie s'effectue sans heurts et avec succès. La partie palestinienne espère sincèrement que ce retrait, accompli avec succès, constituera le premier pas vers l'application intégrale de la Feuille de route en vue de la réalisation d'une solution à deux États, Israël et une Palestine indépendante, souveraine et dont le territoire soit d'un seul tenant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967.

La présente lettre fait suite à 219 lettres que nous vous avons adressées précédemment au sujet de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, qui se sont échelonnées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 6 juin 2005 (A/ES-10/303-S/2005/372), constituent un compte rendu des crimes commis par Israël, puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit être tenu responsable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme commis contre le peuple palestinien, et les coupables doivent être traduits en justice.

Ainsi, suite aux lettres susmentionnées, j'ai le grand regret de vous informer que, depuis notre dernière lettre, datée du 17 mai 2005, à laquelle était jointe une liste de martyrs, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 51 autres Palestiniens, portant le nombre total de martyrs palestiniens tués depuis septembre 2000 à 3 715 (les noms des martyrs qui ont été identifiés sont reproduits dans l'annexe à la présente lettre).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim  
(Signé) Nadya **Rasheed**

**Annexe aux lettres identiques datées du 18 août 2005  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim  
de la Mission permanente d'observation de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes  
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est\*  
(du mardi 17 mai au jeudi 18 août 2005)**

**Mardi 17 mai 2005**

Ahmad Roubine Abdel Rahman Barhoume

**Jeudi 19 mai 2005**

Ahmad Mustafa Shahwane

**Vendredi 20 mai 2005**

Mohamad Rabhi Baraka

**Vendredi 27 mai 2005**

Azzam Attiya Asaad Siwane

**Dimanche 29 mai 2005**

1. Mohamad Mustafa Amine Al-Haj Ahmad
2. Omar Radi Akilane Houchiya

**Jeudi 2 juin 2005**

Dargham Sokrate Al-Jiyoussi

**Samedi 4 juin 2005**

Ramadan Mahmoud Ali Moshtaha

**Mardi 7 juin 2005**

1. Merawa Khaled Tawfiq Kamil
2. Nasser Said Abdel Rahim Zakarna

**Dimanche 12 juin 2005**

Ahmad Masoud Marzouk Othmane

**Vendredi 17 juin 2005**

Zahra Issa Zaboune

---

\* Le nombre total des martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 3 715.

**Samedi 18 juin 2005**

Anwar Mohamad Al-Attaoui

**Lundi 20 juin 2005**

Iwwad Saleh saleem Al-Nabbahine (17 ans)

**Jeudi 23 juin 2005**

Bashar Arif Abdelwali Bani Ouda

**Jeudi 7 juillet 2005**

1. Khaled Mohamad Issa Al-Massimi (18 ans)
2. Ahmad Sobhi Chihab

**Vendredi 8 juillet 2005**

Mohibe Ahmad Namire Assi (15 ans)

**Lundi 11 juillet 2005**

Nour Fariss Najem (16 ans) (de blessures infligées le 7 juillet 2005)

**Mercredi 13 juillet 2005**

Mohamad Fawzi Yussef Chahada

**Jeudi 14 juillet 2005**

Mohamad Sawfat Khalil Assi

**Vendredi 15 juillet 2005**

1. Mohamad Youssef Abdel Fattah Ayyach
2. Mohamad Ahmad Salama Marii
3. Abdel Ghazi Mohamad Haniya
4. Assem Marwane Abou Rasse
5. Amjad Anware Arafate
6. Saber Mohamad Abu Assi

**Samedi 16 juillet 2005**

1. Samer Abdelhady Mohamad Dawahka (de blessures infligées le 15 juillet 2005)
2. Mouade Jamal Abu Salima (16 ans) (de blessures infligées le 15 juillet 2005)

**Dimanche 17 juillet 2005**

1. Said Issa Siyame
2. Raghieb Aderrahmane Al-Mhari Al-Massri (15 ans)

**Mardi 19 juillet 2005**

1. Ibrahim Dahire Mohamad Abahira
2. Warid Mohamad Dahire Abahira

**Mercredi 20 juillet 2005**

Mohamad Masbah Ghannam (de blessures infligées le 13 juillet 2005)

**Jeudi 21 juillet 2005**

1. Abderrahmane Ahmad Abu Moala
2. Adnana Jamile Wadi

**Vendredi 22 juillet 2005**

1. Hamed Mohamad Harbi Al-Doh
2. Ihssan Mohamad Attiya Khalil Abu Hamdiya (18 ans)

**Dimanche 24 juillet 2005**

1. Tarek Sulaimane Yassine
2. Yahya AlRisse Hammade Abu Tah

**Mercredi 27 juillet 2005**

1. Mousa Jamal Ibrahim Al-Alama (14 ans)
2. Youssef Khalil Sadeq Al-Hassis

**Jeudi 28 juillet 2005**

1. Jawad Adel Abdelaziz Abu Mogssib (18 ans)
2. Moayade Fathi Rachid Moussa

**Dimanche 7 août 2005**

Mohamad Hamdane Kichta

**Mardi 9 août 2005**

Tamer Assad Khodr Zindik (15 ans)

**Mercredi 10 août 2005**

Ameene Mahmoud Time

**Mercredi 17 août 2005**

1. Mohamad Ali Manssour
  2. Bassame Moussa Ahmad Tawafcha
  3. Oussama Moussa Ahmad Tawafcha
  4. Khalil Mohamad Saleh Walwile
-